

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

OU S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

On écrit de Hanovre, le 31 août : On peut s'attendre prochainement à une décision dans l'affaire du magistrat. La défense de M. Stuve a été remise le 29. Elle s'attache surtout à démontrer l'illégalité de la suspension de M. Rumann.

L'impopularité dont jouissait déjà la commission chargée de la présentation de nouvelles propositions constitutionnelles, a été encore augmentée, si c'est possible, par la nomination de MM. de Falke et Kienze, comme membres de cette commission. (G. de Cologne.)

— On écrit de Rome, 24 août : On assure positivement que la Reine douairière de Sardaigne a pris la résolution de quitter le monde et de se retirer dans un couvent pour y terminer sa vie comme religieuse. Elle a remis à l'ordre des jésuites sa villa Raffinella qu'elle habite actuellement, et qui antérieurement a appartenu à cet ordre.

ANGLETERRE. — Londres, 4 septembre.

On sait que tous les ans les cinq ports donnent un banquet au duc de Wellington. Cette fête a eu lieu cette année dans un pavillon magnifique, élevé à Douvres. Les dépenses de construction s'élevaient à 50,000 f. On y voyait figurer des trophées d'armes élevées à Waterloo, une tapisserie de Gobelins, représentant les cyclopes forgeant les armes d'Achille et des tableaux de toutes les écoles. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est le discours de lord Brougham.

Lord Brougham a fait l'éloge du duc. En ce jour solennel, a-t-il dit, tout autre considération doit se taire devant celle qui les absorbe toutes, le désir de rendre honneur au grand homme. Le choix fait de moi pour lui porter un toast prouve assez l'absence de tout esprit de parti. Un sentiment commun nous unit tous, celui de l'admiration et de la reconnaissance. Pour des services immenses, la gratitude doit être immense aussi. Car ses mérites comme homme d'état ne le cèdent pas à ses hauts faits militaires.

Que sont auprès de lui Jules-César et le général carthaginois? Napoléon lui-même n'eut jamais à combattre des braves comme ses maréchaux. Notre illustre général, après avoir battu successivement ces mêmes maréchaux, a achevé de fournir sa glorieuse carrière en renversant Napoléon lui-même. Tonnerre d'applaudissements.)

Presque tous les grands hommes de guerre ont fait servir les combats à la satisfaction de leur ambition et de leur soif de conquêtes. Notre illustre général, au contraire, n'a jamais tiré l'épée que dans une guerre défensive, c'est-à-dire la seule qui ne soit pas un crime. Loin de frapper de son glaive la liberté des peuples, Wellington ne l'a jamais tiré que pour la défendre; serviteur de sa patrie, l'ennemi de ses ennemis intérieurs ou extérieurs, Wellington est le plus ferme appui, le plus solide champion de la constitution nationale. (Applaudissements.)

Grâce à ses services militaires, l'univers repose aujourd'hui. Mais si la tempête éclatait encore, heureuse la souveraine qui pourrait en cas de guerre compter sur l'appui d'un bras qui a promené sur le monde entier les foudres de l'Angleterre.

A Dieu ne plaise que je désire voir le jour où l'Angleterre aurait à repousser les attaques de l'étranger! Mais alors, j'en suis sûr, on verrait Wellington, l'épée à la main, retrouver toute son énergie de jeune guerrier, ajouter une nouvelle page à celles qui déjà lui assurent une glorieuse et impérissable renommée. — A Wellington! — Ce toast est accueilli avec un enthousiasme extraordinaire.

Le duc de Wellington a remercié la société et particulièrement lord Brougham à qui il a demandé de pouvoir l'appeler

son noble et savant ami, disant que quoique différent d'opinion sur plus d'un point, il n'y a eu entre eux depuis plusieurs années aucune animosité sérieuse.

Le banquet s'est terminé à 11 heures du soir. — La seconde journée du tournoi avait encore attiré plus de monde que la première. On évalue le nombre des spectateurs à plus de 20,000. Aucune des armures n'était de date plus moderne que le règne d'Elisabeth. On en avait fait venir de Liège, de l'Espagne et de l'Italie. Comme le temps était trop mauvais le jeudi, on a distrait la société par divers amusements dans la salle du bal. Quelques passés d'armes très-curieuses et des scènes mimiques ont été exécutés par le prince Louis Napoléon et M. Lamb. Tous deux revêtus de brillantes armures se sont livrés des assauts d'armes très-remarquables.

La reine de la beauté portait dans le cortège de vendredi, une couronne en tête, une robe cramoisie bornée d'hermine; une riche chaîne d'or artistement travaillée, ornait son cou et descendait sur sa poitrine. Ses dames d'honneur portaient les costumes les plus riches, en velours de diverses couleurs, brodés d'or et bordés d'hermine.

Puis s'avancèrent le pape ou le saint moine, revêtu d'un costume de serge brune entouré de tous les signes de la papauté et des armes ordinaires de l'excommunication. Des trousseaux de clefs, des croix, des cloches, un formulaire, un cerje énorme faisaient partie de ses attributs. Ce moine conduisait le cortège particulier du marquis de Waterford. Il avait derrière lui un chef montagnard en costume noir et blanc bordé d'argent. Deux menestrels fermaient le cortège.

Le tournoi a eu lieu ensuite de la même manière que dans la première journée. Les intermèdes ont été occupés par des courses et des jeux de bagues. Après le dernier défi, tous les chevaliers engagèrent un combat à l'épée, auquel il fut mis fin, selon l'ancien usage, attendu qu'on ne pouvait se servir de la lance. Puis eurent lieu le banquet et le bal qui termina la fête.

FRANCE. — Paris, le 5 SEPTEMBRE.

On écrit de la ville d'Eu, le 3 septembre : « Aujourd'hui, à onze heures, le roi a reçu une députation de Sénarpon, et a paru prendre un vif intérêt au plan d'une nouvelle route que réclame cette commune.

« A trois heures, le roi et la reine des Belges, Mme. la princesse Clémentine et M. le duc de Montpensier sont allés se promener sur la jetée de Tréport. » — La plus complète tranquillité a régné hier soir dans tous les quartiers de la capitale. Les rassemblements d'ouvriers qui avaient eu lieu les jours précédents dans les faubourgs St-Anoine et St-Jacques ne se sont formés sur aucun point, les ouvriers ont repris leurs habitudes laborieuses, et tout annonce que ces tentatives de désordre, sans motif sérieux comme sans retentissement, ne seront plus renouvelées. (Mon. Parisien.)

— M. de Rumigny, ambassadeur de France en Espagne, a déjà quitté Paris, et un bateau à vapeur l'attend à Bayonne pour le transporter rapidement au point le plus rapproché de son poste, où il peut exercer en ce moment une si haute influence.

— Trois garçons de bureaux du ministère des affaires étrangères, inculpés de soustractions de pièces dans les bureaux, ont été mis en état d'arrestation sur mandats décernés directement par M. le préfet de police. Le parquet a été immédiatement saisi. (Gaz. des Trib.)

— Le Courrier du Nord rapporte une lettre de la chambre de commerce de Valenciennes au ministre du commerce qui proteste contre l'illégalité de l'ordonnance.

— Les fabricans de sucre de l'arrondissement de Douai, dans leur réunion d'avant-hier, ont décidé qu'ils refuseraient l'impôt. Le refus de l'impôt est donc une mesure maintenant arrêtée dans toute l'étendue des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

— Le chef des conservateurs anglais, sir Robert Peel, est en ce moment à Paris, où il doit passer une grande partie du mois de septembre. Plusieurs membres du Parlement anglais s'y trouvent avec lui.

— La tragédie à laquelle travaille M. Alph. de Lamartine, et dont les journaux ont parlé, sera intitulée Saül; celle à laquelle travaille M. C. Delavigne a pour titre : la vieillesse du Cid.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 29 août. Les fonds continuent à monter à la bourse. On parle beaucoup de transaction. Plusieurs journaux reconnaissent la concession de consacrer les fueros des provinces. On dit que le baron de Meer sera nommé capitaine général de Cuba. Les ministres continuent à nommer des sénateurs.

Notre correspondance ordinaire de Madrid, annonce qu'il existe encore des incertitudes sur l'arrangement entre Maroto et Espartero. Don Carlos se retirerait dit-on à Rome pour y jouir de sa pension. Le général Espartero a annoncé qu'il allait marcher sur Tolosa.

Bayonne, 2 septembre. Don Carlos a couché le 30 août à Lecumberry avec 5 bataillons; Elío avec 2 bataillons le précède d'une journée, il était attendu le 1er septembre à Villa Franca. Une partie des ports carlistes est occupée par les christinos. Les christinos ont fait une reconnaissance sur Onate. Don Carlos a adressé aux habitants de la Navarre une proclamation pour démentir les bruits de paix, Espartero établi à Bergara, est séparé par deux lieues du pays des carlistes. S'il veut arriver à Tolosa, il devra forcer la montagne El Puerto de Descargas.

Ce soir, le gouvernement public cette dépêche : Le général commandant la 20e. division militaire, à M. le ministre de la guerre.

« Un ordre d'Espartero, du 29, suspend les hostilités en Biscaye et en Guipuscoa pendant les arrangements pour la pacification de ces provinces, entre lui et Maroto. Les carlistes se sont retirés d'Andoain à Tolosa, où se concentrent les bataillons restés fidèles à don Carlos, qui est à Lecumberi. »

Le Journal des Débats révèle les particularités suivantes sur le traité annoncé hier par les dépêches télégraphiques :

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce traité, c'est qu'il n'y est fait aucune mention de don Carlos. Son sort est laissé à la merci des événements, d'une retraite forcée sur le territoire français ou d'une capitulation personnelle qui ne peut être que dure et honteuse. C'est la faute de ce prince, de son vain entêtement et de ses misérables intrigues.

Il avait une parfaite connaissance des projets de transaction. On en parle depuis six mois publiquement, et lui-même s'y trouvait initié depuis un mois. Quand il a vu qu'il n'obtiendrait pas le trône pour son fils, et qu'une partie des généraux se résignait pour le salut des provinces, à transiger sur ce point, c'est alors qu'il a voulu tout rompre, et qu'il a fait naître une insurrection contre Maroto. A sa dernière entrevue avec ce général on devait discuter le projet du traité; les ministres et plusieurs généraux s'étaient réunis à cet effet. Mais don Carlos, écartant cette discussion, demanda à passer d'abord les troupes en revue; il comptait faire insurger les bataillons même de Maroto, mais ses allocations n'ayant eu aucun succès, il prit aussitôt la fuite en

Feuilleton.

LA CHOSE IMPOSSIBLE.

(Suite et fin. — Voir notre n° 6 septembre.)

Je me trouvais, en effet, le troisième jour assez fort pour entreprendre un pèlerinage au château de... Je remontaï sans rancone le cheval qui m'avait jeté par terre, et je pris avec Warel le chemin de cette maison, où je devais trouver la réalisation de tant de rêves, et où l'on m'attendait, s'il fallait en croire mon hôte, avec une impatience égale à la mienne.

Nous fîmes la route au petit trot, et, tant qu'elle dura, le chevalier ne me parla que des perfections de Mme. de Lagny et de ses préventions favorables à mon égard. Après l'avoir écouté avec complaisance, je me pris à réfléchir, tout en le laissant continuer son discours, et ce que j'y avais trouvé d'abord de plus flatteur et de plus encourageant commença à m'inspirer quelque méfiance.

— S'il exagérait, me demandai-je, ou les qualités de Mme. de Lagny ou la réception qui m'attend? Cette pensée me tourmenta si fort que je remis tout en question, et l'opinion que j'avais conçue de ma libératrice, et mon désir de vérifier cette opinion, et mon inclination à changer d'avis à cause d'elle sous le rapport du mariage, et enfin même l'opportunité de la visite que j'allais lui faire.

— Chevalier, dis-je tout-à-coup à mon compagnon en arrêtant mon cheval au milieu du chemin, ne me pressé-je pas trop d'aller voir cette dame? Warel me regarda avec stupefaction.

— Enfin, repris-je, je ne la connais point! — Eh! pourquoi va-t-on voir les gens, si ce n'est pour les connaître! Mais tel n'est point le cas. Je l'ai assez parlé de Mme. de Lagny, pour que tu saches si tu dois, ou non, vérifier par toi-même la ressemblance du portrait que j'en ai tracé. Voilà la question.

Du reste, ajouta-t-il en me voyant disposé à lui demander conseil, tu es parfaitement libre, et je suis à tes ordres. Poursuivons-nous, ou retournons-nous sur nos pas? Il savait bien que le meilleur moyen de me décider à continuer ma route était de me placer dans cette alternative. Aussi il ne put s'empêcher de sourire, lorsqu'il me vit, pour unique réponse, remettre mon cheval au trot, tout en jetant un coup d'œil sur le château de..., dont les tourrelles venaient de s'élever à nos yeux d'un petit bois d'ormesaux et de marronniers.

Cette apparition me rendit toutes mes espérances, et je précédai gaiement le chevalier dans l'avenue qui nous conduisait au terme de notre course. Mais je me croyais plus rassuré que je ne l'étais réellement; tous mes doutes et toutes mes perplexités se réveillèrent en face de la grille. J'eus beau me dire que cette visite n'aurait en définitive que l'importance que je voudrais lui donner : une voix intérieure me répondait que mon sort allait se décider dans un instant, et Warel, me soutenant qu'il n'était plus temps de recu-

ler, me faisait l'effet d'un exécuteur impitoyable chargé de me pousser devant mon juge.

Le retentissement de la clochette qui annonçait notre arrivée me fit palpiter le cœur. La fièvre me prit en voyant la porte s'ouvrir; et quant nous franchîmes le perron de l'antichambre, je me sentis si faible, qu'une sueur froide me coula sur le front, et je fus obligé de m'appuyer au chevalier pour ne pas perdre l'équilibre.

Je n'avais jamais éprouvé d'émotion pareille, et je me demandais si j'étais fou ou revenu à l'âge des premières amours.

Il y avait cinq minutes que je faisais de vains efforts pour sortir de cet état violent, lorsqu'on vint nous annoncer que nous ne pourrions voir madame de Lagny qui était absente pour assez long-temps, mais que les maîtres du château se feraient un plaisir de nous recevoir.

Cette nouvelle me cassa bras et jambes, et l'anéantissement succéda, à mon agitation.

— Qui! soupirai-je, le remède est pire que le mal.

— Pauvre garçon, murmura le chevalier, en me regardant avec compassion, voilà bien des émotions perdues; il faudra recommencer l'épreuve!...

Nous fîmes une courte visite aux habitants du château, qui nous assurèrent que Mme. de Lagny serait désolée, et nous invitèrent instamment à revenir pour elle et pour eux.

Je retournai trois fois en huit jours. La première fois, Mme. de Lagny était indisposée, la seconde fois, elle venait de sortir comme j'étais; la troisième fois, au moment où je traversais l'avenue dans un sens, je vis de loin une amazone la traverser dans l'autre. Ce ne pouvait être que la jeune dame; mais je galopai sur ses traces sans pouvoir la rencontrer.

Mon impatience commençait à passer à l'état de souffrance aiguë. Les plaisanteries du chevalier sur mes guignons m'excitaient encore; enfin une dernière circonstance vint me rendre ma position intolérable.

Un jour que j'étais allé au château aussi matin que cela était possible sans indiscretion, j'arrivai trop tard encore, et, en revenant chez le chevalier, je trouvai douze amis, qui étaient venus le voir, en grande discussion sur madame de Lagny. Ils l'avaient rencontrée dans sa calèche au milieu de la campagne, pendant que je l'avais cherchée en vain chez elle, et tous en parlaient plus ou moins favorablement, mais avec une égale chaleur.

L'un prétendait qu'elle devait être aussi fière que belle; l'autre lui trouvait, au contraire, un air de bonté tout-à-fait encourageant, celui-ci soulevait qu'elle avait les yeux bleus; celui-là affirmait que c'était une illusion produite par la douceur de son regard, et qu'elle avait les yeux du plus beau noir. Quelques-uns critiquaient ses cheveux, quelques autres vantaient sa bouche; un petit nombre ne trouvaient pas sa main irréprochable : la plupart s'extasiaient sur ses pieds.

Le chevalier s'épuisait pour mettre les dissidens d'accord, lorsque je le parus au milieu de la réunion.

— Le vicomte! s'écrièrent toutes les voix. Pardieu! il arrive à merveille! il vient de la voir en tête à tête sans doute; il sera notre arbitre.

Au ton de franche conviction avec lequel ils s'exprimaient, je compris

deux choses qui me contrariaient également : d'abord que le chevalier avait commis quelque indiscretion touchant mes projets, ensuite qu'on croyait réellement que je venais d'avoir un entretien particulier, au château, avec Mme. de Lagny. Cette dernière circonstance me mit d'autant plus à la torture, que c'était à qui m'interrogerait le plus instamment, sans me laisser le temps de dire combien j'étais incapable de répondre.

— N'est-ce pas qu'elle a de l'audace dans la physionomie?

— N'est-ce pas qu'elle a le front un peu déprimé?

— N'est-ce pas qu'il est impossible de voir une taille plus parfaite?

— Et l'ovale de son visage?

— Et son profil?

— Et ses sourcils?

— Et la fossette de son menton quand elle parle?

— Et ses dents, quand elle sourit?

— Heureux vicomte, vous avez vu tout cela mieux que nous, en détail et à tête reposée! Voyons, asseyez-vous là, et parlez à votre aise.

— Allez-vous-en au diable, m'écriai-je, hors de moi-même.

Et je m'échappai par la première porte qui se trouva devant moi, pour-suivi à travers les appartemens par le chevalier qui ne comprenait rien à une telle boutade.

— Eh bien! dit-il, aussitôt qu'il m'eût rejoint, qu'as-tu donc mon ami?

— Je ne l'ai pas encore vue! exclamai-je en me laissant tomber dans un fauteuil. Il y a certainement une fatalité sur moi!

— Voilà qui est incroyable, répondit le chevalier; quand je lui ai annoncé que tu étais parti pour lui rendre visite, elle a répondu, avec un empressement marqué, qu'elle allait rentrer immédiatement, et qu'elle serait enchantée de te rencontrer enfin.

— Elle a dit : Enfin!

— Elle l'a dit; et elle a fait mettre ses chevaux au galop.

— Alors, il y a un sort jeté sur nous deux, et j'avoue que j'y perds la tête.

Le chevalier me conseilla sérieusement d'écrire à Mme. de Lagny pour lui demander le jour et l'heure auxquels je pourrais la trouver. Après ce qui s'était passé, assurait-il, cela paraissait tout simple entre deux personnes également empressées de se voir.

Mais une telle démarche me sembla une avance positive, que je me sentis d'autant moins disposé à faire, que je commençais à douter de cette impatience attribuée à Mme. de Lagny, de me rencontrer enfin. Cependant, plus intrigué que jamais, je jurai de tenir bon et de la voir à tout prix. Fut-ce malgré elle!

Les habitants du château de..., avec lesquels je m'étais tout à fait lié, pouvaient penser que j'allais quelquefois chez eux uniquement pour eux, comme cela était toujours arrivé par le fait; je réglai mon plan là dessus, et je partis un jour pour ma cinquième visite; décidé à ne pas dire un mot à madame de Lagny et à ne pas quitter la place que je ne l'eusse vue.

J'arrivai à deux heures de l'après-midi. Tous les jeunes hôtes étaient à la promenade et je me trouvais dans une salle basse que les vieillards et les enfans de l'habitation occupaient; deux hommes assis à une table de trictrac,

criant sur sa route à la trahison, comme si on avait voulu le livrer aux constitutionnels.

Dès lors Maroto et les généraux qui adhèrent à son plan ont dû séparer leur cause et celle des provinces de la cause de don Carlos. C'est ainsi qu'ils ont stipulé pour les troupes et pour la population et seulement aussi pour les deux provinces de Biscaye et Guipuscoa, laissant aux autres ainsi qu'à don Carlos le soin de sortir d'affaire comme ils l'entendent.

Le traité, signé seulement le 29, était arrêté depuis plusieurs jours, et contenait alors en faveur de don Carlos des stipulations très-convenables qui ont été supprimées depuis, et que lui-même avait promis de signer, à ce qu'on assure : mais il a voulu se perdre. Lorsque la scission éclata, nous avons dit, en annonçant cette nouvelle, que l'affaire de la pacification était manquée; les trames et la déplorable conduite de D. Carlos ont au contraire déterminé et précipité la conclusion. Quand il pouvait traiter à la tête de toute une armée compacte et unanime, il avait droit d'exiger certaines conditions qu'il ne retrouvera plus.

Les bataillons navarrais tiendront sans doute pendant quelque temps encore pour don Carlos. Ils viennent de remporter près des rives de l'Arga un avantage assez marquant sur les constitutionnels, dont ils ont surpris et taillé en pièces une division. Ce succès les exaltera. Don Carlos a des forces autour de lui pour prolonger la guerre. Mais tôt ou tard il doit se trouver réduit à une simple escorte.

Quoiqu'il en soit, voilà deux provinces sur quatre qui ont traité de la paix. C'est là un fait immense et dont l'exemple sera contagieux, car toutes les populations soupirent depuis longtemps après la paix. A la première nouvelle du traité, on a sonné les cloches dans tous les villages en signe de réjouissance. Un grand nombre de soldats étaient rentrés depuis plusieurs jours dans leurs familles. Le général en chef constitutionnel fait observer à ses troupes une discipline parfaite, et une portion du pays basque respire enfin, affranchi des angoisses de la guerre, des levées d'hommes, des rudes charges et de la tyrannie que lui imposait un prétendant qui n'aura su faire ni la paix ni la guerre.

L'intervention active et bienfaisante du commodore anglais, du consul français de Saint-Sébastien et des autorités de Bayonne, a éminemment contribué à cet heureux résultat, qui, sans être encore complet, fait déjà cesser une partie des maux qui ont si longtemps fait gémir l'humanité. (Débats.)

On lit dans le Journal de Commerce : Cette dépêche, comme on voit, est loin de faire cesser l'incertitude sur l'état des affaires dans le nord de l'Espagne. Ce qu'il importerait de connaître, c'est la division des forces carlistes. Maroto a bien pu stipuler au nom de 25 bataillons et de 18 escadrons; mais combien exécuteront la capitulation ?

Pour notre compte, nous serions assez porté à croire qu'aux conditions indiquées, les corps d'officiers dont les droits sont sauvegardés pourront bien passer à la reine; mais que feront les soldats ?

L'article suivant, publié par le Courrier de Bordeaux, conserve encore de l'intérêt après les publications télégraphiques. Ce journal croit pouvoir garantir l'authenticité des détails qu'il donne sur la transaction intervenue entre Espartero et Maroto :

Le traité si important dont nous avons parlé a été véritablement conclu entre Espartero et Maroto, sous l'intervention de lord John Hay; au moment d'apposer sa signature sur l'acte de transaction, Don Carlos a déchiré les conventions écrites, en protestant contre toute décision qui serait prise, à son insu, contre le droit de ses prétentions royales.

Cette violence a été provoquée chez don Carlos par le dernier article du traité, qui prononce contre le prétendant et contre les membres de sa famille, une exclusion définitive et le bannissement à perpétuité.

Il est résulté de cet entretien officiel et de cette rupture éclatante entre don Carlos et son général, deux partis si importants, qu'il est difficile d'en calculer la portée. Maroto s'est réuni à Espartero avec 18 bataillons de l'armée carliste.

Don Carlos, protégé par quatre bataillons, s'est jeté dans la Navarre, avec Villareal, Erro et le père Cyrille.

Ce qu'il y a de singulier dans cette fuite aventureuse de don Carlos, c'est qu'elle a été conseillée au prétendant par le père Cyrille, l'un des principaux auteurs du projet de l'acte de transaction.

trois femmes faisant de la tapisserie, et quatre enfants jouant, le plus bruyamment possible, au volant, au cheval fondu et à la corde. Je m'installai près des trois vieilles dames avec une résignation stoïque; je ne prononçai pas le nom de Mme. de Lagny; personne ne m'en parla, et une heure se passa en conversation sur la pluie et le beau temps.

Un des joueurs de trictrac se leva et me proposa sa place. J'exérais le trictrac; j'acceptai néanmoins la partie; elle dura deux heures!

Personne n'arrivait cependant et je ne savais plus où prendre des prétextes de rester encore. Une dame se facha contre une petite fille qui l'aidait mal à dévider sa laine. Je saisis l'occasion aux cheveux, et je passai la laine à mes deux bras, non sans l'embrouiller un peu pour gagner plus de temps. Cela me fit près d'une heure de bénéfice.

Personne ne venait encore! N'ayant plus rien à démêler avec les dames j'exploitai les enfants, je jouai au volant, au solitaire, à la poupée; j'aurais joué à sarras l'âne! Mais les enfants se lassèrent plutôt que moi, et je me vis pour la troisième fois réduit aux expédients. Six heures était le terme que je m'étais fixé; il n'était que cinq heures un quart!

Je m'agilais sur ma chaise, je piétinais dans le salon, ne sachant que dire ni que faire, et regardant, de minute en minute, si rien ne venait. On commença enfin à arriver. Un cavalier entra d'abord seul; puis un char-à-bancs ramena deux femmes et un homme. Mais Mme. de Lagny ne paraissait point!...

Le maître de la maison ferma la marche, avec un voisin qui l'avait mené voir ses vignes. Et toujours point de Mme. de Lagny!

Six heures allaient sonner. J'attendais servir le diner dans la pièce voisine. C'était par ce moment sans doute qu'arriverait Mme. de Lagny; mais il fallait partir; ma persistance devenait ridicule et impolie. Le ciel vint à mon aide, en lâchant une averse, au moment où j'allais quitter la place. Tout le monde m'arrêta sur la porte, et le maître de la maison me prenant par la main, me déclara avec une cordialité engageante, que je devais rester à dîner au château.

Je tressaillis secrètement de plaisir, et j'acceptai l'invitation après avoir fait semblant de me faire prier. J'avais brûlé mes vaisseaux! Je voulais la voir et je la verrais!

Cependant elle ne descendait point... et personne ne semblait l'attendre. On passa dans la salle à manger; elle n'y était pas. On se rangea autour de la table sans regarder si tout le monde était présent. Je n'y compris plus rien, et je me tenais debout dans un coin de la salle, regardant autour de moi d'un air effaré.

Il faut qu'elle soit malade ou morte, me disais-je, ou qu'elle ne vive pas comme le reste des mortels.

La dame qui présidait la table me tira de ma rêverie en disant à un domestique, qui entra de mettre mon couvert à sa droite, à la place de Mme. de Lagny.

— A la place de Mme. de Lagny! je n'avais entendu que ces mots et je restais cloué au parquet.

— Est-ce que Mme. de Lagny ne dîne pas? demandais-je, en sortant enfin de ma distraction, et en me rendant à la place assignée.

— Monsieur ne sais donc pas qu'elle est partie hier au soir pour Paris? dit une voix qui me fit tomber anéanti sur ma chaise.

HOLLANDE.

Par arrêté du 31 août dernier, S. M. a nommé : Commandeur de l'ordre du Lion-Néerlandais, le Sultan de Djocjokarta, Hamankoe-Boewono Senopati-Ingologo-Ngabgur-Racman-Sayden-Panoto Godome, le cinquième. Et chevalier du même ordre, le Pangerang Adipatti-Pakoe-Alam.

— On écrit de Maestricht, 1er. septembre : « Le général-major Van Hooff, président de la commission de délimitation, est arrivé en cette ville, venant de la Flandre-zélandaise où il a pris inspection du terrain. L'inspecteur du waterstaat, M. Kruyf, qui remplace un membre de cette commission, est également arrivé à Maestricht; de sorte qu'on peut s'attendre à la reprise des travaux de la commission, si M. le général Prisse, parti pour Bruxelles, revient également ici. Tous les jours notre ville est visitée par des officiers belges; le général Vanden Broeck s'y trouvait la semaine dernière; tous ces officiers portent l'habit bourgeois, de même que les nôtres semblent le faire en Belgique. »

— Le Handelsblad, sous sa rubrique correspondance, annonce avoir reçu une dizaine de lettres relatives aux désordres qui ont eu lieu avant hier, à Amsterdam, à l'occasion de la circulation des Omnibus. Le but de toutes ces lettres, dit cette feuille, est unanime; elles tendent toutes à blâmer les excès de la populace qui, dans une des principales rues de la capitale du royaume, a mis en pièces un Omnibus, en a mutilé les chevaux et maltraité le conducteur, et cela, sans que la police l'ait empêché.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 6 septembre.

D'après une décision de la commission directrice, de l'exposition des beaux-arts, des cartes personnelles sont délivrées au prix de 20 francs. Elles donnent le droit de visiter le salon, chaque jour, deux heures avant l'ouverture, c'est-à-dire dès huit heures du matin.

Une salle supplémentaire a été ouverte hier; elle renferme des tableaux étrangers, un intérieur d'église par Sebron et trois petites toiles de Gudin.

Plusieurs objets d'art ont été déjà acquis par le tirage au sort, parmi eux on remarque la Jeune femme, par Rottwel; le Jeune enfant, par Simonis; la Bénédiction nuptiale, par Hunin; le Loup et l'Agneau, par Kreins; la Vue de Montaigne, aquarelle, par Laniers; la Halte de cavaliers, par Leroy; le Rubens présenté à Juste-Lipse; une Marine, de Louis Verboeckhoven, et un Intérieur d'église, par Jennisson.

Bruxelles, le 6 septembre. — (5 heures). — Comme l'attention de notre bourse était entièrement portée sur le mouvement de la dette active espagnole, nous ne nous occupons pas des autres valeurs dans lesquelles il ne s'est pour ainsi dire rien fait.

Avant la Bourse on demandait les Ardoins à 15 1/2 et au commencement de la Bourse on est monté à 24 1/8, mais à ce cours des réalisations de bénéfice ayant eu lieu et les ventes pour compte anversois ayant été nombreuses on est rapidement descendu à 23 1/4 pour se relever à 25 3/4 et fermer à 25 1/8 A.

Les nouvelles d'Espagne continuent à être très favorables et ne laissent plus aucun espoir pour les partisans de Don Carlos. Anvers trois heures 1/4 — par voie télégraphique — Ardoins 25 1/2. Amsterdam, 5 septembre. (5 heures.)

Il y a eu un nouveau et immense mouvement dans les espagnols 21 1/2 20 1/2 21. Dette active 35 1/2, Société de commerce 172 1/8.

LIÈGE, LE 7 SEPTEMBRE.

Le Journal de la Province revient, mais cette fois, avec des formes plus convenables, sur notre polémique relative à la question de compétence soulevée dans le procès intenté à M. Bartels, par M. l'inspecteur du service de santé.

D'après ce journal, nous aurions prétendu qu'une action en dommages-intérêts pouvait être dirigée contre quiconque se croirait le droit de contester le mérite d'autrui; c'est là une erreur; nous avons dit que pour donner lieu à des dommages-intérêts, un fait n'avait pas besoin d'être qualifié délit par la loi, qu'il suffisait qu'il eût causé un dommage, et que dans ce fait, il y eût faute de la part de son auteur. Voilà ce que nous avons dit, et devant les faits ainsi rétablis, tombe toute l'argumentation du Journal de la Province.

Après avoir rapporté les passages de l'arrêt de la cour de cassation de France que nous avons cités, le Journal de la Province dit : « Ce qui saute aux yeux dans l'arrêt de la cour, c'est que les dommages-intérêts adjugés se fondent sur des inculpations injurieuses et imméritées d'une part et sur un dom-

Je me serais trouvé mal si tout le monde n'avait eu l'air de venir à mon secours. J'expliquai mon trouble comme je pus, je feignis de dîner, et sortis après le café, sur je ne sais quel prétexte assez peu poli, et je revins chez le chevalier de Warel en blâmant comme un damné et en labouant de mes deux épérons les flancs de mon cheval.

Le lendemain matin j'arrivais à Paris. C'était une gageure engagée désormais; non plus avec Mme de Lagny, mais avec la fatalité; j'aurais joué ma vie pour la tenir.

Les renseignements que je possédais étaient plus que suffisants pour trouver la jeune dame; en moins de deux heures je sus son adresse, et je courus à son hôtel. Une calèche entra en même temps que moi. Il me sembla reconnaître celle où je l'avais vue, ou plutôt où je ne l'avais pas vue, le jour de ma chute de cheval. Je m'approchai de la portière pour m'en assurer, et j'apercevais déjà des cheveux... lorsqu'une flaque de boue m'aveugla en m'éclaboussant des pieds à la tête.

Je me précipitai chez le concierge. C'était bien elle qui venait de rentrer; mais je ne pouvais me présenter dans l'état affreux où j'étais. Je montai dans la première voiture qui passa; je courus refaire ma toilette, et je revins sans perdre une minute. Il n'était plus temps, elle venait de sortir.

Le soir, j'allai à l'Opéra, plutôt pour me consoler que dans l'espérance de la voir.

— Veux-tu, me dit un de mes amis que je te montre une des plus belles femmes que j'ai vues cet hiver dans le monde ?

— Quelle femme ?

— Je ne la connais que de vue et de nom, c'est Mme de Lagny!

— Madame de Lagny! où est-elle ?

— A droite de nous, aux premières loges; elle nous tourne le dos, mais elle ne tardera pas à regarder de ce côté.

Je braquai ma lunette sur le point qu'on me désignait et je remarquai une jeune dame dont le premier aspect se rapportait en effet à mes vagues souvenirs; je ne quittai pas des yeux ses cheveux et ses épaules, pendant plus d'un quart d'heure qu'elle resta sans se retourner; enfin elle fit un mouvement pour changer de posture, et je voyais peu à peu le bord de sa joue, quand tout à coup une voile tomba sur le verre de ma lunette, et intercepta la lumière. J'attribuai cet accident à quelque corps étranger, et je chahyai vivement de plaisir; mais je fus tout étonné de me trouver dans une obscurité complète, et d'entendre un grand cri dans la salle...

Le gaz venait d'être éteint, et les spectateurs s'enfuyaient épouvantés dans les corridors.

Quand le lustre fut rallumé, Mad. de Lagny était disparue, et je la cherchai en vain, des loges aux escaliers et du foyer au péristyle.

Je laissai passer huit jours sans faire la moindre recherche, dans l'espoir de mettre en défaut le mauvais génie qui semblait m'épier pour m'écartier d'elle.

Le neuvième jour, au moment où j'allais sortir, le chevalier Warel entra chez moi.

mage de l'autre. Aussi, ajoute-t-il, admettons-nous complètement la logique de ce considérant. La cour n'a pu avoir en vue que la réparation civile, cela va de soi, mais il est évident qu'elle a dû reconnaître qu'il y avait faute ou quasi délit exigeant réparation.

Nous n'avons rien dit autre chose, et nous avons toujours soutenu qu'il fallait qu'il y eût faute et dommage pour qu'un fait pu donner lieu à des réparations civiles.

L'application de ces principes à la question que nous pose le Journal de la Province, nous dispense d'y répondre.

Les vols se multiplient depuis quelque temps d'une manière effrayante sur tous les points du royaume, et cependant nous sommes encore loin de la saison rigoureuse où le travail manque aux ouvriers pour faire face à leurs besoins et à ceux de leur famille. Quel peut donc être la cause de cet état de choses déplorables? Entre autres faits auxquels il pourrait être attribué, plusieurs personnes prétendent que les communications rendues actuellement si faciles, par l'établissement du chemin de fer, favorisent les entreprises des filous qui semblent avoir fait irruption en Belgique.

Quoi qu'il en soit, c'est à la police municipale à redoubler d'efforts dans l'exercice de ses fonctions, pour prévenir la perpétration des vols; et au nombre de ses meilleurs moyens d'action se trouve sans contredit la surveillance qu'elle a le droit d'exercer à l'égard des étrangers et de tout régnicole qui seraient dépourvus de moyens d'existence. Assimilés dans ce cas aux vagabonds, tous individus trouvés sans domicile légal ou qui n'exercent habituellement ni métier ni profession, peuvent être arrêtés par les agents de l'autorité; conduits devant le procureur du roi, ce magistrat n'hésitera jamais à les faire écrouer, et cette pépinière de gens suspects est alors mise dans l'impossibilité de nuire.

Nous insistons beaucoup pour que les membres de l'autorité administrative et judiciaire avisent sans retard aux mesures propres à mettre un terme aux faits que les organes de la presse signalent.

L'abondance des matières et d'annonces nous forcent à renvoyer à lundi, le compte-rendu du conseil communal du 6 de ce mois.

Parmi les communications faites à cette séance se trouvent les suivantes : La députation informe le conseil que le gouvernement refuse de contribuer dans la dépense des constructions du Jardin botanique, et que, par suite de ce refus, elle ne peut approuver les constructions.

M. le gouverneur de la province transmet copie d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur annonçant que le département de la guerre va prendre des mesures pour faire évacuer les fortes quantités de poudre à canon accumulées dans les dépôts de l'état à Liège.

M. Darcy et Delhaxhe informent qu'ils adhèrent au projet de transaction pour la résiliation du contrat passé avec la ville pour le quai de halage actuel.

Parmi les décisions prises par le conseil on remarque celle par laquelle, sur le rapport de M. Hanquet, il admet les conditions de l'emprunt de deux millions.

Il a rejeté la demande de la fabrique de Ste.-Croix, tendante à ce que la ville établisse une fontaine publique sur la place St. Pierre. M. l'architecte ayant fait remarquer qu'il existe déjà une fontaine dans l'Arceau de sainte Croix.

Le conseil, dans sa séance à huis clos, a accepté à regret la démission de M. Guillery, comme préfet des études et professeur de rhétorique au collège. Il a décidé que ces deux places continueraient à être réunies, et qu'un appel aurait lieu dans les journaux.

Le traitement est aujourd'hui de 5,000 fr., plus les minervalles.

Le discours de lord Brongham, dont il est question plus haut (voir Londres), a vivement mécontenté la presse française. Voici ce que le National et le Courrier français en disent :

National. — C'est une chose inouïe dans les annales des nations civilisées que cette affectation de l'Angleterre de faire parade à tout propos d'un succès unique et immérité contre son allié le plus puissant et le plus nécessaire. C'est un triste symptôme pour la durée de l'alliance anglaise que cette effronterie adulateuse du seul membre radical de la chambre haute à l'égard du généralissime de la sainte-alliance et du complice de l'assassinat politique du maréchal Ney. Que la France lasse enfin de tant de dupes, d'humiliations et d'outrages, abandonne l'Angleterre à elle-même dans la lutte dangereuse engagée contre elle par l'ambition et le commerce moscovites, que devient l'Angleterre? Qu'un amiral français, se trouvant bord à bord avec une flotte anglaise, sente l'honneur national et le sang lui monter au visage, et s'unisse à l'escadre égyptienne pour tirer une satisfaction éclatante de tant de griefs communs, que dira M. Sebastiani pour pallier ces justes représailles? C'est une belle utopie que l'alliance britannique; mais il serait à désirer que les partisans de cette alliance eussent assez de crédit sur leurs amis d'outre-Manche pour les déterminer à épargner à la démocr-

Et je racontai au chevalier mes aventures depuis dix jours et mes nouveaux projets.

— Tes projets viennent trop tard, me répondit-il avec son calme ordinaire. En arrivant chez toi, à dix pas de la porte, mon cabriolet s'est accroché à une herline ou était Mme. de Lagny.

— Tout le monde la rencontre donc partout, excepté moi! dis-je, en faisant un mouvement pour me précipiter dehors.

Warel me retint par le bras : — Inutile, mon cher, elle part pour un voyage indéfini avec une partie de sa famille.

— Allons! fis-je avec la résignation d'un condamné qui reçoit le coup de grâce; j'ai perdu la gageure! mais je profiterai de la leçon, morbleu! Qu'on revienne maintenant me parler de projet de mariage!...

Je tins parole, et je crus avoir oublié parfaitement Mme. de Lagny. Deux ans après, je me préparais un matin à monter à Saint-Roch avec le chevalier de Warel, qui voulait m'y faire voir un nouveau tableau placé dans le chœur, lorsque nous fîmes arrêtés au bas de l'escalier par un cortège de noce qui sortait de l'église. Je me trouvai dans la foule, si près de la mariée, que je la heurtai involontairement par derrière, au moment où elle montait en voiture.

— Ah! mon Dieu! s'écria Warel en me tirant par le bras pour me faire tourner la tête.

— Eh bien! dis-je, qu'y a-t-il ?

— Madame de Lagny!

— La mariée ?

— Elle-même.

— Je sentis, à ce seul mot, toutes mes émotions passées se réveiller dans mon âme, et je me retournai précipitamment... La voiture partait au grand trot, et je n'aperçus au bord de la portière qu'une petite main potelée à laquelle brillait une alliance.

— Est-ce que tu ne l'as pas vue? me demanda le chevalier.

— Pas le moins du monde.

— Elle ne pourrait pas en dire autant, reprit-il; car elle t'a bien vu. Bien regardé et bien reconnu, à telles enseignes qu'elle a tressaillé des pieds à la tête, et qu'elle est devenue rouge comme une cerise.

Ces paroles me rendirent profondément rêveur. N'osant plus me présenter moi-même chez Mme. d'Hermans (c'était le nouveau nom de Mme. de Lagny), j'essayai de m'y faire introduire par un tiers. Je reçus une réponse ambiguë, qui équivalait à une défense, et que je dus interpréter néanmoins, à en croire Warel, beaucoup plus favorablement qu'une admission.

Quinze jours après son mariage, Mme. d'Hermans partit pour Madrid avec son mari, chargé d'une mission diplomatique. Je n'en ai plus entendu parler, et je ne l'ai jamais vue!

Mais je n'ai jamais cessé de songer à elle, je l'avoue, et de me dire qu'elle serait devenue ma femme, si j'avais pu l'aborder avant son second mariage.

Folle ou raisonnable, acheva le vicomte, c'est cette pensée qui me fera mourir garçon; convaincu d'ailleurs, par expérience, que l'hymen est pour moi la chose impossible.

tie française des injures qui lui rappellent forcément que si la trahison lui a ravi la dictature du monde, il lui reste encore et ses principes et son épée.

Courrier français. — Vous dites que le vainqueur en participation de Waterloo n'a jamais tiré l'épée contre la liberté! Mais qu'est-ce donc que la campagne 1815, couronnée par l'oppression de la France, par l'assassinat du maréchal Ney, et par l'ignoble mission de sir Hudson Lowe? Quant à l'habileté de votre homme d'état, de votre soleil politique, il suffit de rappeler que c'est pendant son ministère que les Russes ont commencé par le traité d'Andrinople, le démembrement de la Turquie; grand et fatal événement dont l'Angleterre ni l'Europe ne se relèveront jamais.

Un sergent-major du 18^e vient de se suicider à la citadelle. Il s'est fait sauter la cervelle avec son fusil chargé de deux balles. On ignore les motifs de cet acte de désespoir.

On lit dans l'Echo du Luxembourg :

« Depuis les destitutions qui viennent de frapper le Luxembourg allemand, il y règne une atmosphère de terreur dont on peut difficilement se faire une idée. Un système d'espionnage et de dénonciation y est organisé sur une vaste échelle; on frappe pour un mot, que, le plus souvent, on n'a pas prononcé. Aussi, qu'on ne croie pas que ces craintes atteignent seulement ceux de nos citoyens qui ont donné des gages de sympathie au régime belge; tous indistinctement sont menacés; les partisans les plus dévoués au roi Guillaume, hommes honorables souvent, ne sont pas à l'abri.

« Et qu'on ne croie pas que lorsqu'une dénonciation est venue atteindre un individu, on se donne la peine de procéder à une enquête même administrative sur son compte, qu'on consulte ses chefs sur ses opinions, sur sa moralité, sur ses antécédents; non, non, sans vérification aucune, sans que souvent on le connaisse, il est frappé; d'un même coup, il est frappé dans son présent et dans son avenir. Vous, fonctionnaire, vous avez un ennemi que vous avez dû poursuivre: il vous dénonce, vous êtes destitué; vous, notaire, vous avez un rival auquel votre clientèle a porté ombrage: il trouve dans le proconsul allemand un auxiliaire complaisant pour vous faire disparaître; ainsi vous, homme probe pendant toute votre vie, vous êtes destitué pour votre immoralité; vous, homme indifférent aux agitations politiques, vous ne pouvez plus rester en place, vous êtes un agitateur.

« Nous pouvons citer un exemple, parce qu'il est de notoriété publique. Le notaire Clément, de Mersch, homme tranquille s'il en fut jamais, étranger à toute préoccupation politique, s'occupant de ses affaires et ne s'occupant que d'elles, a été destitué comme un agitateur, comme un propagandiste, comme un républicain... Nous laissons, à tous ceux qui connaissent ce notaire, le soin d'apprécier si nos allégations sont véridiques.

On ne publie même pas les destitutions; à peine si on en donne connaissance à ceux qui en sont les victimes; on s'abstient, pour la plupart, de leur envoyer la formule du serment. « Lorsqu'après avoir été frappé, vous avez perdu votre fortune, votre état, votre existence, vous voulez vous justifier, vous voulez en connaître la cause, ou au moins le prétexte, vous vous présentez à Luxembourg, chez M. Hassenpflug, on ne vous reçoit pas: un domestique vient brutalement vous annoncer que l'accès vous est interdit.

« Il y a plus: on vient de nous rapporter, nous n'osons y croire même après ce qui s'est passé, que l'on a fait entendre que, au moindre mouvement, on déporterait à Batavia, sans autre forme de procès, ceux qui seront soupçonnés d'y avoir pris part. »

Nous avons reproduit cet article, dit l'Indépendant, parce que nous avons appris que malheureusement il ne relate que des faits vrais. Ceci sera de notre part l'objet de quelques réflexions.

M. le baron O'Sullivan de Grass, ministre de Belgique en Autriche, a quitté Vienne le 23 août pour visiter les cours de Munich, Stuttgart et Calsruhe, auprès desquels il est accrédité, à l'effet d'ouvrir entre ces pays et la Belgique des relations de bonne amitié.

M. O'Sullivan sera absent de Vienne pendant deux mois. — Les quarante chanteurs Montagnards qui viennent de débarquer à Calais, arrivaient de Londres où ils ont obtenu les plus brillants succès; ils se rendent à Bruxelles, en passant par Ostende, Bruges et Gand.

Il est reconnu maintenant que le navire anglais qu'on a trouvé abandonné et qui a été conduit à Ostende, est le *Gilblas*, venant de la côte d'Afrique, allant à Londres. D'après les nouvelles de Cowes du 2 courant, on annonce que le bateau à vapeur *Royal Adélaïde* est venu en contact avec ce navire le 51 août à la hauteur du Southforeland. L'équipage et les passagers, un mousse excepté, ont été sauvés.

Un duel au pistolet a eu lieu mercredi matin dans les environs de Louvain, entre deux officiers, l'un de lanciers, et l'autre appartenant au régiment d'élite. Tous deux ont été blessés, l'officier d'infanterie a eu les deux cuisses traversées; la blessure de l'officier de lanciers est beaucoup plus sérieuse.

M. de Bériot est à Paris depuis deux jours. Après avoir donné, dans l'espace de 18 jours, treize concerts avec Thalberg, les deux célèbres virtuoses se sont séparés, M. de Bériot pour aller en Russie, M. Thalberg pour retourner en Angleterre. Celui-ci sera probablement à Paris au mois de février prochain; le premier ne reviendra que pour l'hiver 1841.

On a donné au théâtre de la Monnaie la 1^{re} représentation de *Lucie de Lammermoor*, opéra en 3 actes. Comme la plupart des pièces traduites de l'italien, cet ouvrage offre peu d'intérêt; l'action est d'une extrême simplicité. En fait de morceaux de chant, on y a distingué un beau duo et un superbe finale. L'ensemble de la partition de Donizetti est fort inférieur à celle d'*Anna Bolena*, ouvrage du même compositeur. M. Albert et M^{lle} Jawureck sont chargés de rôles principaux. Notre premier ténor a obtenu, comme de coutume, de vifs applaudissements. Dans plusieurs passages et particulièrement dans la grande scène du 5^e acte, M^{lle} Jawureck a été faible comme actrice et comme cantatrice. Nous n'avons pas non plus de grands éloges à donner à M. Canaple qui aurait pu tirer un meilleur parti de son rôle. Il n'y a rien à dire de la mise en scène pour laquelle l'administration ne paraît avoir fait aucune dépense. La traduction du libretto italien par MM. Gustave Vaéz et Alphonse Roger est élégante et facile.

— On écrit de Gand, 5 septembre: Plusieurs fabricans de cette ville ont été forcés de congédier ces jours derniers beaucoup d'ouvriers ou de diminuer leur salaire.

— On mande de Luxembourg: MM. Hoffmann et Spyer, le premier juge-de-peace et le second greffier du canton d'Ospem, viennent d'être destitués; il en est de même de Hertert, bourgmestre à Eich.

On parle d'une liste de 60 noms qui doivent être compris dans l'opération à laquelle on se livre.

— On écrit d'Ostende, le 4 septembre:

« Lundi se trouvait en cette ville, M. J. Verplancke, substitut du procureur du roi à Bruges. Ce magistrat, de concert avec M. le commissaire de police Huyghe, est parvenu à découvrir les manœuvres frauduleuses d'un individu qui se disait nommé Victor Achille, comte de Cassan, de Viola de Thar, et était logé à l'Hôtel des Bains, où il vivait depuis quelques jours en grand seigneur, cherchant ses moyens d'existence au jeu de whist. Il avait trouvé le moyen de marquer les cartes, en y faisant des empreintes avec les ongles; un exercice journalier lui avait rendu le toucher extrêmement délicat. Fort de sa science de saltimbanque, il ne devait pas craindre d'engager de fortes mises et par suite d'escroquer aux personnes, dupes de son air apparent d'honnête homme, des sommes considérables.

Malheureusement pour le seigneur-comte, cette manœuvre a été mise au jour, grâce aux recherches actives de la police, à laquelle il était cependant sur le point d'échapper en quittant furtivement la ville d'Ostende. Ce projet n'ayant pas réussi, le noble comte a été arrêté par ordre de M. le substitut, et mis en lieu de sûreté.

Le nombre des voyageurs débarqués à Ostende, venant de l'Angleterre, en 28 voyages, par bateaux à vapeur et non par bâtimens à voiles, s'est élevé, pendant le mois d'août à 1082 personnes.

Celui des voyageurs embarqués à Ostende pour l'Angleterre, en 27 voyages, par les mêmes moyens, s'est élevé, pendant le dit mois, à 716 personnes.

— La Gazette d'Augsbourg annonce l'arrivée de M. Ch. de Brouckere, à Mayence.

Nous avons appris que le voyage de M. de Brouckere en Pologne et en Russie, a pour but d'étudier les procédés de la fabrication du zinc dans ses contrées, et cela dans l'intérêt de la Société de la Vieille Montagne. (Indép.)

CONSOMMATION DU SUCRE COLONIAL.

Selon les statistiques les plus accréditées, l'Europe consomme plus d'un milliard de livres de sucre par année; la Chine à elle seule en consomme plus d'un milliard; en Amérique, la consommation est aussi plus forte qu'en Europe; c'est donc plus d'un milliard encore. A cela, il faudrait ajouter la consommation du reste de l'Asie, aussi forte que celle de la Chine, et puis celle de l'Afrique moins forte et moins connue, ce qui ferait en tout environ quatre milliards cinq cents millions de livres de sucre.

Voici les rapports qu'on a trouvés entre la consommation annuelle de sucre et la masse des habitans de chaque pays:

Table with 2 columns: Country and Consumption (livres par personne). Rows include: Angleterre (20), Belgique (15), Hollande (14), Espagne et Suisse (6), France (7 1/2), Suède et Norvège (5), Autriche et Italie (2), Russie (1).

Ainsi, pour prendre les deux points extrêmes, la Russie qui compte 40 millions d'habitans ne consomme annuellement que 40 millions de livres de sucre, tandis que l'Angleterre qui ne compte que 16 millions d'habitans, en consomme 320 millions de livres. Quant à la France qui, avec ses 54 millions d'habitans n'en consomme que 264 millions de livres, ou environ 7 livres et demie par personne, on voit que la marge est grande jusqu'à ce que chacun en consomme comme en Angleterre vingt livres par an.

Les colonies françaises fournissaient à la consommation de la France, avant la fabrication du sucre de betterave, année moyenne, 80 millions de kilogrammes de sucre ou 160 millions de livres. La consommation totale, par année, à raison de sept livres et demie par individu, étant d'environ 150 millions de kilogrammes ou 260 millions de livres, le sucre de betterave a fourni, et au-delà, la différence, c'est-à-dire, de 90 millions de livres.

COMMENT ON PEUT UTILISER LA BETTERAVE.

Nous lisons dans le Journal de l'Aisne: « On annonce qu'un chimiste, arrivé depuis peu à Valenciennes, a trouvé le moyen de faire toutes sortes de vins avec la betterave. Vous riez, lecteur! mais la mélasse de nos sucreries ne produit-elle pas de l'alcool, et depuis un siècle ne fait-on pas d'excellents vins de liqueur sans vins; tout le monde sait cela. L'inventeur de ce précieux procédé promet qu'on aura toute satisfaction sur la qualité de ses vins; les plus fins gourmets pourront s'y tromper. Il assure qu'avant peu nos sucreries indigènes seront transformées en fabriques d'excellents vins de Bordeaux, Bourgogne, etc. MM. les Bordelais ont voulu nous faire consommer à nous seuls notre sucre de betterave; il serait piquant de les voir obligés de boire eux-mêmes leurs vins. »

THÉÂTRE. — SALLE DU GYMNASE. — Ouverture.

L'ouverture de la salle du Gymnase, derrière St-Jacques, a eu lieu hier. Nous avons pu examiner les réparations qui y ont été faites par le propriétaire; ce sont autant d'améliorations; on circule maintenant plus facilement dans les loges et dans les baignoires; et le balcon placé aux premières permet aux spectateurs d'apprécier facilement toutes les parties de la scène. La salle a été aussi complètement repeinte à neuf; c'est aujourd'hui un petit modèle de fraîcheur et d'éclat.

Trois vaudevilles composaient la représentation: le *Gardien*, que nous avons vu il y a quelque temps très-bien représenté à Liège; puis le *Plastron*, vaudeville manquant totalement de comique de situation, et dont l'analyse, par suite, ne donnerait qu'une bien mauvaise idée; tout le mérite de cette pièce, toutefois si c'en est un, consiste dans une foule de jeux de mots, de coq-à-l'âne, de calembourgs; à cet égard c'est une véritable mine qui s'exploite en société par MM. Paul-Canut, Emery et un troisième personnage jouant le rôle de M. Sénéchal, et dont nous ignorons le nom parce que nous n'avons point de programme. Paul Canut surtout l'a exploitée en vrai *Robert-Macaire*; son jeu a su donner à ce vaudeville une valeur bien supérieure à sa valeur réelle.

Enfin a été représentée la pièce la plus originale que je connaisse: *Après Minuit*. Paul Canut et Emery étaient chargés des deux seuls rôles que comporte ce vaudeville. Ces deux acteurs ont mis dans leur jeu une verve extraordinaire; ils ont fait pouffer de rire le parterre, qui, par une sorte de pudeur et en quelque sorte honteux d'avoir ri, a accueilli la chute du rideau par une bordée de sifflets. Jouée dans un temps de carnaval, cette pièce méritait un meilleur accueil.

Nous ne dirons rien des nouveaux acteurs de vaudevilles qui se sont produits sur notre scène dans cette représentation. Ils nous tiendront compte de notre silence, et surtout M. Alvin, qui fut-il bon acteur, ce que nous n'affirmons pas, aurait nécessairement mal joué, embarrassé qu'il était par ses fréquents défauts de mémoire.

VILLE DE LIÈGE.

PRÉCAUTIONS CONTRE LE DANGER D'INCENDIE.

Le collège des bourgmestre et échevins, rappelle l'attention des habitans sur l'obligation qui leur est imposée par l'article 7 du règlement communal du 10 mars 1825,

de faire ramoner les cheminées dans le courant des mois de septembre ou d'octobre; les prévenant que des visites d'inspection auront lieu dans le mois de novembre suivant pour constater les réglemens.

Il rappelle en même temps la défense faite par le même règlement d'entrer dans les écuries, les greniers et magasins ou il y a du foin, de la paille ou d'autres matières combustibles, avec lumière, sinon dans une lanterne bien fermée pour éviter tout accident, ainsi que d'y entrer avec des pipes allumées, ou d'y fumer.

A Liège, le 5 septembre 1859. Le bourgmestre, J. J. TILMAN.

Le plan du cidevant hospice St.-Abraham, dont l'acquisition est décidée par le conseil communal pour être approprié à l'académie de Beaux-Arts, est déposé à l'hôtel-de-ville, bureaux de travaux publics, où l'on peut en prendre connaissance; on recevra pendant 15 jours les observations qui seraient faites contre cette acquisition.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 6 SEPTEMBRE 1859.

Naisances: 4 garçons, 5 filles. Décès: 1 garçon, 1 fille, 5 hommes, 2 femmes, savoir: Remi Joseph Frankart, âgé de 75 ans, armurier, rue Grande-Bèche, époux d'Anne Garnier. — Englebert Joseph Micheroux, âgé de 75 ans, pharmacien, sur Meuse, époux de A. C. A. V. Libert. — Henri Franck, âgé de 72 ans, n. en isier, derrière le Palais, époux de Marie Joseph Pirard. — Martin Dubois, âgé de 52 ans, armurier, faubourg St.-Marguerite, époux en 2^eme. noces de Marie Joseph Leruitte. — David François Dewitte, âgé de 25 ans, canonnier au 5^{me} régiment, célibataire. — Marie Savenne, âgée de 81 ans, journalière, hégimnage St.-Christophe, veuve de Sébastien Marc. Marie Barbé Duhois, âgé de 75 ans, sans profession, faub. St.-Gilles, veuve de Nic. Craushoff.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 8 septembre, abonnement suspendu. — LE POSTILLON DE LONJUMEAU, opéra comique en 3 actes. LE MAITRE DE CHAPELLE, opéra comique en 1 acte. PASSÉ MINUIT, vaudeville en 1 acte.

La taxe du pain est la même que la semaine dernière.

ANNONCES.

BAL dimanche chez RASKIN-BIA, rue derrière le Mur des Anglais.

DIMANCHE et LUNDI, 8 et 9 courant, on JETTERA des ROUES D'OIES et de DINDONS, chez LIBERT, à Ste.-Walburge.

HUITRES anglaises, Chevrettes, Crabes, chez Andrien fils.

DÉPOT de CHARBON MAIGRE, 1^{re} qualité, de la houillère de Wandre, chez M. OLIVIER, près la Barrière à Herstal. On peut adresser les commandes à Liège, coin de la rue de la Régence, N. 1, chez M. Jos. GALOPIN, directeur de ladite houillère, ou chez MM. les commissionnaires.

Une DEMOISELLE sachant travailler dans les modes peut se présenter au N° 11-19, rue du Pont-d'Ile. On DEMANDE aussi des APPRENTIES.

Société du Casino.

Grande HARMONIE, dimanche à 5 heures.

On demande un AIDE en PHARMACIE. S'adresser rue Vivève-d'Ile, n. 58.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvènière n. 24.

ON DEMANDE un OUVRIER IMPRIMEUR-PRESSIER, connaissant bien son état, chez A. REMACLE, à Verviers.

A LOUER présentement un BEAU QUARTIER indépendant avec JARDIN à Ste-Claire. S'y adresser.

A LOUER de suite, une petite MAISON, fraîchement décorée, sise rue Basse-Sauvènière. — S'adresser quai de la Sauvènière, n. 806.

UNE DEMOISELLE ayant dirigé pendant deux ans la grande classe d'une des premières pensions de Paris, enseignant, outre tout ce qui constitue l'éducation d'une demoiselle: le Piano, le Chant et la Langue Allemande désire se placer comme INSTITUTRICE. — S'adresser, sous les Initiales P. B., au bureau de cette feuille.

A LOUER dès maintenant, une MAISON, place devant St-Paul, n° 56 (ancien), pouvant très-bien se diviser en deux habitations nouvellement restaurées, ayant caves très-vastes, beaux greniers, une 20^e de chambres dont cinq fort grandes, pompes et deux cours. S'adresser à la maison joignante n° 55, de 9 à 11 heures du matin.

A VENDRE ou à LOUER une belle et grande MAISON, ci-devant occupée par le sieur Beck-Steins, située rue de la Régence, à Liège. S'adresser au bureau de la Banque Liégeoise, place St-Denis, de 8 à 1 heure.

A VENDRE une petite MAISON avec JARDIN de 15 à 14 ares, située en lieu dit Fond des Pietresses, commune de Jupille. S'adresser à M. J. H. DEMONCEAU, place Saint-Denis, à Liège.

A LOUER présentement une MAISON DE COMMERCE, faisant le coin des rues Grande-Tour, Souverain-Pont, n° 306, ayant deux entrées. S'adresser rue derrière St.-Thomas, n° 27. Au même n°, on demande des APPRENTIS pour la Bijouterie.

Voir le SUPPLEMENT.

Société du Casino.

La commission administrative informe MM. les actionnaires qu'elle vient de décider que la Société donnera un bal tous les mois jusqu'en mars 1840 et que le 5e. ballottage aura lieu très-prochainement.

Les présentations signées par deux actionnaires et contenant les noms, prénoms, professions et domiciles des récipiendaires, doivent être remises au secrétaire.

Le Secrétaire,
FÉLIX JEHOTTÉ.

Le Président,
C. BEYNE.

Le Vendredi 27 Septembre 1839, à 10 heures,
M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée,

deux maisons,

Situées à Liège, rue sur les Fossés, près la Porte Vignis, savoir :
1er lot. Une MAISON cotée 256, avec cave, deux pièces au rez-de-chaussée et 4 aux 1er. et 2me. étages.
2me. lot. Et une AUTRE cotée 257, avec cour, pompe, cave, 2 pièces au rez-de-chaussée et 4 aux 1er. et 2me. étages.
S'adresser audit notaire.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que, par acte qu'il a reçu le 6 Septembre courant, il a été ADJUGÉ, savoir :
1er. lot. Une MAISON, sise à Liège, devant Saint-Thomas, n^o 287, moyennant 10,100 francs.

2me. lot. Et une MAISON, même rue, n^o 258, au prix de 4,100 francs.
Et qu'on peut, dans les dix jours de la vente, Surenchérir l'une ou l'autre de ces maisons d'un vingtième.
S'adresser audit notaire.

Le Jeudi 5 Octobre 1839, à 10 heures du matin,

M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères en son étude, rue Féronstrée, les

Immeubles et Rentes

Dont la désignation suit, savoir :

1er. lot. Une MAISON, sise à Liège, rue derrière St-Georges, n^o 679.

2me. lot. Une PIÈCE DE TERRE de 10 verges grandes, située sur les Monts, commune de Herstal, exploitée par Jean Godin.

3me. lot. Une RENTE annuelle et perpétuelle de 237 frs. 04 cent., libre de retenue, due par M. Albert de Grady, de la Neuville-sous-Huy.

4me. lot. Une de 50 frs. 59 c., au capital de 1215 frs. 57 c., due par Guillaume Godar et autres, de Fexhe-Slins.

5me. lot. Une de 121 fr. 56 c., au capital de 4862 frs. 50 c., due par M. Louis-Joseph Dethier et sa sœur, de Liège.

6me. lot. Une de 60 fr. 78 c., libre de retenue, due par Martin Jonquet, de Wandre.

7me. lot. Une de 24 frs. 51 c., due par Lambert Grayet, de Wandre.

8me. lot. Une de 50 frs., due par Mathieu Paes, de Souverain-Wandre.

9me. lot. Et une RENTE de 18 frs. 25 c., libre de retenue, due par Jacques Labroux et autres, de Liège.

S'adresser audit notaire.

Séminaire Episcopal

DE LIEGE.

JEUDI 12 Septembre, à onze heures du matin,

La commission administrative du séminaire rendra en adjudication publique et par voie de soumission, les TRAVAUX à exécuter aux TOITS de la Ferme de la PREAL, commune de Herstal.

Les soumissions cachetées devront être remises avant le 12 au bureau de la recette du séminaire, cloîtres St-Paul, où le cahier des charges est déposé.

A VENDRE.

1^o Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liège.

On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément

2^o DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques. S'adresser place St Denis, n. 657.

VENTE DEFINIVE,

SANS REMISE, NI FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

JEUDI 12 SEPTEMBRE 1839, A DEUX HEURES,

Le notaire OPHOVEN, VENDRA, chez le sieur Waucumont hôtel-de-la-paix, à Herve,

UNE FERME,

Avec beau quartier de maître, jardin, cour, verger et prairie, d'une contenance de sept hectares 6 ares 25 cent., situés à Bellefontaine, commune de Battice, joignant à M. le baron de Thiriart, à M^le Masset, et aux héritiers Scholle. S'adresser pour les conditions, en l'étude de M^e OPHOVEN à Herve.

COMPAGNIES

D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONTRE LES

RISQUES D'INCENDIE, SUR LA VIE,

LES FONDS DOTAUX ET LES SURVIVANCES,

APPROUVÉES

par arrêté royal des 12 juin 1824 et 2 juin 1830.

Sous la direction de M. le comte A.-J. COGHEN, ex-ministre des finances, et membre de la chambre des représentants.

On peut se procurer tous les renseignements au bureau de M. PRIJOT, à la conservation des hypothèques à Liège, ou en son domicile, n^o 201, faubourg d'Amécœur, agent particulier des dites compagnies.

VENTE

POUR

sortir de l'indivision.

LUNDI ET MARDI 23 ET 24 SEPTEMBRE 1839,

à 9 heures du matin,

A la requête de M. P. C. Penay et de MM. les enfants W. Fraipont, le notaire DEMONCEAU, de Herve, vendra publiquement à l'Hôtel de la Paix, à Herve,

LES IMMEUBLES

ET CAPITAUX SUIVANS :

1er. lot. Une FERME, située sur les Vignes, commune de Battice (route de Herve à Liège), consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, dépendances, jardin et prairies, mesurant 14 hectares 50 ares 45 mètres carrés.

2me. lot. Une FERME, située en lieu dit Register, commune de Battice, bâtiments, 2 jardins et prairies, d'une contenance de 6 hectares 16 ares 25 mètres carrés, défructuée par S. Jamar.

3me. lot. Une FERME, située au lieu dit Trou du Taureau, (Battice), joignant aux deux précédentes, consistant en bâtiments, cour, jardin et prairies, mesurant 6 hectares 17 ares 20 mètres carrés, occupée par G. Simonis.

4me. lot. DEUX MAISONS contigues, situées au Haut-Tiège, à Herve, joignant à la maison occupée par M. Ophoven et à celle de M. Braham.

5me. lot. Une FERME, située à Xheneumont, commune de Battice, composée de bâtiments, jardin et prairies, mesurant 6 hectares 29 ares 50 mètres carrés, occupée par S. Habay.

6me. lot. Une FERME, située au même lieu, consistant en bâtiments, cour, dépendances, jardin et prairies, mesurant 6 hectares 80 ares 55 mètres carrés, occupée par la veuve Dessouroux.

7me. lot. Une FERME, située au Petit-Xhoré (Battice), composée de bâtiments, jardin et prairies, mesurant 5 hectares 28 ares 20 mètres carrés, occupée par J. Detry.

8me et 9me. lots réunis. Une BELLE ET GRANDE MAISON, avec cour et jardins, mesurant 13 ares 85 mètres carrés, située au village de Battice, bâtiments d'exploitation et cinq prairies contigues, mesurant 5 hectares 42 ares 75 mètres carrés.

10me. lot. Une MAISON, à Battice, occupée par Hanson.

11me. lot. Une MAISON, à Battice, occupée par Aussems.

12me. lot. Une MAISON avec ATELIER contigu, joignant à la précédente, occupée par Lemaire et Borward.

13me. lot. QUATRE PETITES MAISONS contigues, formant cinq habitations, situées aussi à Battice, occupées par V^e Dubois, G. Jacob, Dedoyard, V^e Cupers et J. Cupers.

14me. lot. Une FERME, située sur l'Agout, commune de Battice, composée de bâtiments, jardin, 2 parcelles de pâture et 4 prairies, mesurant 9 hectares 21 ares 58 mètres carrés, occupée par C. Carmaux.

15me. lot. Une FERME, située à la Malterre, communes de St-André et Julemont, composée de bâtiments, pré, verger, jardin, terre et prairies, mesurant 10 hectares 81 ares 25 mètres carrés, occupée par Lonnewa.

16me. lot. Une FERME dite Cour à Asse, commune de Julemont, composée de bâtiments, dépendances, 7 prairies et 2 pièces de terre, le tout d'une superficie de 14 hectares 52 ares 50 mètres carrés; locataire : Cremors.

Capitaux.

N ^o DES LOTS	MONTANT		Noms des Débiteurs.	Domiciles.
	DE LA RENTE ANNUELLE.	DU CAPITAL.		
	Frs. C.	Frs. C.		
17	40 48	1012 98	P. J. Pondaire et autres	Olne et Battice.
18	7 70	202 59	Enfants Denoel.	Julemont.
19	21 55	718 40	Diriek.	C ^o d'Aubel.
20	9 72	245 11	Henri Delhez.	Bouchement.
21	50 »	1000 »	V ^e Didillon.	Id.
22	97 24	2451 15	Enfan Frambach Pinet	C ^o Neuchâteau.
23	59 25	1252 58	Jacques Detalle.	St-André.
24	145 87	5646 72	J. J. Ruwet et autres.	Mortrou, Julem.
25	54 70	1094 01	H. Graillet, boulanger	Hodimont.
26	5 05	65 20	V ^e et enfans Spégl.	C ^o de Thimister.
27	5 69	118 52	Jacq. Jos. Erkens.	Clermont.
28	5 52	125 »	Jn. Fr. Crawhez.	Charnéux.

S'adresser pour plus amples renseignements au notaire susdit.

PROVINCE ET INSPECTION DE LIÈGE.

VENTE

DES

COUPES DE BOIS DOMANIAUX; DE L'ORDINAIRE 1840.

Il sera procédé aux ventes des Coupes de Bois Domaniaux de l'ordinaire 1840, savoir :

1^o Le Lundi 30 septembre 1839, à 10 heures du matin, en l'étude de M^e GRÉGOIRE, notaire à Huy, à la Vente des Coupes situées dans l'arrondissement de Huy;

2^o Le Lundi 14 octobre 1839, à dix heures du matin, au Palais de justice, à Liège, pardevant M^e PARMENTIER, notaire à la Vente des Coupes situées dans l'arrondissement de Liège;

3^o Et le Mardi 29 octobre 1839, à dix heures du matin, en l'étude de M^e VOISIN, notaire à Verviers, à la Vente des Coupes situées dans l'arrondissement de Verviers.

On peut obtenir tous renseignements dans les bureaux des agents forestiers.

Liège, le 5 septembre 1839.

L'inspecteur des eaux et forêts des provinces de Liège et de Limbourg, DUCHESNE l'aîné.

ADMINISTRATION DES POSTES.

AVIS.

Le public est informé qu'à dater du 15 courant, les Boîtes aux Lettres actuellement placées Pont-d'Isle (maison de M. Beyne) et pont de Bavière (Oulre-Meuse) seront transférées; la première dans la rotonde du Passage-Lemonnier, et la seconde chez Mme. veuve Leprins, n^o 595, un peu au-delà de l'emplacement actuel.

BOURSES.

PARIS, LE 5 SEPTEMBRE.

5 p. c.	80 65	Mutualité	—
4 p. c.	—	Act. Réunies	—
5 p. c.	112 50	S. d. Anvers	—
Act. de la Banque	2775	Dette active	25 5/4
Ob. de la v. de Par.	1205	Passive	6 1/4
Emp. belge	105 5/8	Emp. romain	105
Soc. générale	—	Naples	100 00
B. de Belg.	775	Emp. port. 5 p. c.	—

LONDRES, LE 5 SEPTEMBRE.

5 p. c. consolidés	90 7/8	Différées	10 1/4
Betex. 1852	105	Passives	5 3/4
Hol. Dette active	54 1/8	Ressur.	—
Pontac. 5 p. c.	—	BRESIL	78
Id. 3 p. c.	20 1/4	MEXICAINS 5 p. c.	—
Esp. Emp. 1854	24 1/8 25 1/4		

AMSTERDAM, LE 5 SEPTEMBRE.

Dette active	55 5/8	Espagne. Ardoin.	20 7/8
5 p. c.	101	D. diff. 1850	6
Billet de chang.	25 7/16	— " 1855	—
Synd. d'am.	94 5/4	— " Passive	5
" 3 1/2 p. c.	—	Portugal. E. 5 p. c.	—
Soc. de Commerce	172	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	104 5/8
de Rotterdam	—	— " 1829	104 5/8
Prusse L. 1852	—	— " C. c. Hope	97 1/2
Autriche. Métall.	104	— " Ins. gr. liv.	—
Bresil. Emp.	76 5/4	— " Pologne L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 6 SEPTEMBRE.

Anvers. Dette act.	105 1/4	Prusse. Em. à Berl.	122 1/4
— " Dette diff.	50 1/2	Naples. Cert. Fal.	95
Emp. de 48 milli.	101 5/8 et 1/2	Et. R. Levée 1852	101 5/8 et 1/2
— " de 50 milli.	92 1/2 5/8 et 1/4	Cert. à A. 1854	101
Hollande. Det. act.	—		
— " Rente rem.	108		
Autriche. Métalliq.	108		
Lots de fl. 250	404		
" " 250	527		
" " 500	822		
Polog. Lots fl. 500	120 1/4		
" " 500	156		
Bresil. E. L. 1854	78 1/8		
Espagne. Ardoin.	25 1/4 7/8 1/2 A		
Dette passive 1854	—		
— " différée	7		
Danemar. E. Nol.	96		
Dito à L.	74		

CHANGES.

Amsterd. C. jours	114 0/0 P
Id. 2 mois	—
Rotterd. C. jours	58 0/0 P
Id. 2 mois	—
Paris. C. jours	118 av
Id. 2 mois	112 0/0 P
Londres. C. jours	40 1/2
Id. 2 mois	39 7
Frankfort. C. jours	56 1/16
Id. 5 mois	55 11/16
Bruxelles et Gand	114 0/0

BULLETIN DE BOURSE.

Il y a eu beaucoup de fluctuations sur le cours de la rente Espagnole de 25 1/4 cours d'ouverture est monté d'un bond à 25 7/8 pour rester à 1/2 A. après clôture on a fait 25 1/4 et finalement on reste 25 1/2 A. Les primes toujours très-recherchées et à de prix très-élevés. Les autres valeurs négligées.

BRUXELLES, LE 6 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2	55 5/4	Brasseries	—
Emp. Roischid.	101 1/2	Fer. d'Anvers	—
Fin courant	—	Tapis d'Orgrée	—
Emp. de 50 mill.	92 5/4 et 1/2	Mutualité	105 1/2
Id. de 57 mil.	71 5/4	S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4).	750	Moncaux	—
Act. de la Soc. G.	115	Act. Réunies	—
Emp. de Paris	75 et 1/2	Bortnage	—
S. de Comm. de c.	—	Houyoux	—
B. de Belgique	—	Papeterie	—
C. de S. et Oise	—	Lits de Fer	116 1/2
Hauts-Fourneaux	89	H. F. Luxembourg	—
Banque Foncière	—	Civile	100
Idem	—	Herve	—
Fleuu	140	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	103	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin	—	Asphalt	—
Soc. Nationale	126	Holl. Dette active	—
Levant du Fleuu	—	Lorenten inscrit	—
Ougrée	—	Autriche. Métalliq.	—
Sars-Longcham.	—	Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer	—	Espagne. Ardoin.	25 5/8
Vennes	—	Fin courant	—
St-Léonard	—	Prime un mois	25 1/2 d. 1/4
Chatelineau	85	Différée de 1850	—
Verreries	—	Idem de 1855	—
Betteraves	—	Passives	—
Verr. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance	—	Rome. E. de 1854	—

VIENNE, LE 28 AOUT.

Métalliques 5 p. c., 108 1/4. — Actions de la Banque 1557 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 6 SEPTEMBRE.

Le brick espagnol Cid, v. de la Havane, ch. de sucre.
Le bateau à vapeur anglais Soho, v. de Londres, avec 60 passagers et diverses marchandises.
La goëlette anglaise Aldbro, v. de Londres, ch. de div. marchandises.
Le bateau à vapeur hollandais, v. de Rotterdam avec 70 passagers.

Imprimerie de J.-B. Nosser, rue du Pot-d'Or, N^o 622, à Liège.



A VENDRE
LE BEAU
Domaine de Chokier,
Entre Liège et Huy, sur les bords de la Meuse.
Il se compose
d'un superbe château

placé sur un rocher à pic, d'où l'on jouit de la plus belle vue, de trois belles Fermes, Terres, Prés et Bois, le tout formant un ensemble et contenant environ 370 bonniers; des Carrières de Pierres de Taille et Calcaire avec Four à Chaux au bord de la Meuse; d'une bonne Houillère qui sera prochainement en rapport.
S'adresser pour voir la propriété à Mme. la baronne DE SERDOBIN, au château de Chokier, et pour connaître les conditions de la vente, en l'étude à Liège du notaire GILKINET, et à M. DISTER, employé au bureau des hypothèques, à Liège.

VENTE
d'immeubles et rentes.

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1839, à 10 heures du matin,
En la demeure de la veuve François Froidthier, à Charneux, à la requête des enfans Nicolas Halleux, il sera procédé, par le ministère de M^e DEMONCEAU et OPHOVEN, notaires à Herve, à la VENNE aux enchères publiques des OBJETS ci-après, savoir :
1er. lot. — Une BELLE FERME, située à Warrimont, commune de Charneux, composée de bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardin et prairies d'une contenance de 6 hectares 95 ares 95 mètres carrés.
2me. lot. — Une FERME, située à Spelbreck, commune d'Abel, composée de bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardins et prairies, d'une contenance de 4 hectares 75 ares 97 mètres carrés.
3me. lot. — Une RENTE annuelle et perpétuelle de 145 frs. 87 cent., au principal de 3646 frs. 97 c., due par J. C. Viellevoye, veuve P. Demonceau, de la Minerie, commune de Thimister.
4me. lot. — Une RENTE annuelle et perpétuelle de 118 frs. 50 c., au principal de 2570 frs., due par Martin Jos. Legipont, de la commune de Charneux.
5me. lot. — Une RENTE annuelle et perpétuelle de 21 frs. 88 c., au principal de 457 frs. 60 c., due par Thérèse Wauthy, V^e N. J. Laoureux, de Renouprez, commune de Charneux.
6me. lot. — Une RENTE annuelle et perpétuelle de 12 frs. 15 c., au capital de 245 frs. 11 c., due par J. C. Legipont et son épouse Coelen, de la commune de Welkenrad.
S'adresser au notaire DEMONCEAU, dépositaire des titres.

JEUDI 12 SEPTEMBRE 1839,
(Et non JEUDI 14 comme on l'a annoncé précédemment)
deux heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ
Par le ministère de M^e RENOUZ, notaire à Liège, devant M. le juge-de-peace des quartiers du Nord et de l'Est de ladite ville, en son bureau, rue Neuve derrière-le-Palais,
A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES
IMMEUBLES

Ci-après désignés, savoir :
1er. lot.
Une belle et grande MAISON, située à Liège, place de la Comédie, n^o 854 ancien, occupée par M. Malherbe Schermbaeker, avec vaste cour, jardin, écurie, remise, magasins et autres bâtimens.
Cette maison construite très-solidement depuis peu d'années, se compose au rez-de-chaussée de vastes salons, salle à manger, cuisine, une grande boutique ayant une issue séparée sur la rue, aux étages supérieurs de beaux et vastes appartemens parfaitement décorés.
2me. lot.
Une belle et grande MAISON, située à Liège, place de la Comédie, n^o 855 ancien, occupée par M. Moulin (le Café du Midi) avec grande cour, remise, écurie, de beaux et vastes appartemens.
3me. lot.
Une belle MAISON de CAMPAGNE, située commune de Grivegnée, à un quart de lieue de la ville.
Cette maison, construite dans le style moderne, réunit tous les avantages que l'on peut désirer; elle jouit d'une vue superbe et domine la belle vallée de l'Ourthe. De cette maison dépendent une grande cour, deux écuries, une remise, jardin potager et jardin d'agrément, plus une belle prairie, faisant suite au jardin; le tout portant les n^{os} 733, 734, 735, 735 bis et 736 du cadastre et contenant une superficie de 72 ares 96 centiares.
4me. lot.
Une FERME située à Grivegnée, composée de bâtimens d'exploitation, prairies et terre, ne formant qu'un ensemble avec les biens compris sous le 3me. lot, portant les n^{os} du cadastre 750, 751, 752, 757, 758, 763 et contenant une superficie de 2 hectares 82 ares 80 centiares.
5me. lot.
Une petite MAISON avec cour, située commune de Grivegnée, et joignant à la ferme ci-dessus désignée.
6me. lot.
Un COTILLAGE, situé à la route de Grivegnée, en face de la maison de M. Rodberg, contenant 11 ares 26 centiares et portant le n^o 1509 du cadastre.
7me. lot.
Un autre COTILLAGE, joignant le 6me. lot et longeant comme lui la route de Grivegnée, contenant également 11 ares 26 centiares, portant le n^o 1510 du cadastre.
Les 3me., 4me., 5me., 6me. et 7me. lots seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite en un seul lot.
8me. lot.
Une PRAIRIE en lieu dit Belleflamme, commune de Grivegnée, longeant dans toute son étendue la grande route de Liège à Aix-la-Chapelle, portant le n^o 3 du cadastre et contenant 68 ares 90 centiares.
9me. lot.
Une PIÈCE de TERRE située même campagne, joignant la prairie ci-dessus désignée, portant le n^o 4 du cadastre et contenant 2 hectares 52 ares 70 centiares.
S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENOUZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or.

VENTE
SANS FACULTÉ DE SURENCHÈRE,
d'une Maison,
NEUVE ET FRAICHEMENT DÉCORÉE.

LUNDI 25 SEPTEMBRE 1839, à 10 heures du matin, le notaire BIAR, vendra, en son étude, place Saint-Paul, à Liège,

UNE MAISON

(la 2^e à droite), située rue Marengo, audit Liège, consistant en 2 pièces au rez-de-chaussée, cour, avec pompe, cave et office dessous, et 6 pièces aux étages surmontées d'un grand grenier.

POUR SORTIR
DE
L'INDIVISION.

LE JEUDI 3 OCTOBRE 1839, à 10 heures, le notaire PAQUE procédera pardevant M. Chokier, juge-de-peace, en son bureau, rue d'Amay, à Liège, à la VENTE PUBLIQUE

D'UNE MAISON

très-spacieuse et solide, sise à Liège, rue sur Meuse à l'Eau, n^o 20 nouveau et 944 ancien, en deux corps de bâtimens entre les rues de la Batte et de la Rose, et dont le rez-de-chaussée comprend deux grands magasins, cabinet, cuisine et écurie.
S'adresser, pour la visiter, à M. Watrin, sous le pont des Arches, n. 7-270, et pour les conditions audit bureau ou en l'étude du notaire, rue Souverain-Pont, à Liège.

VENTE
D'IMMEUBLES,
POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1839, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e DE BEFVE, notaire à Liège, à ce commis par jugement du Tribunal Civil en date du 30 juillet 1839,

IL SERA VENDU
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
LES IMMEUBLES

CI-APRÈS, SITUÉS DANS LA COMMUNE DE SOUMAGNE, CANTON DE FLÉRON, savoir :
1^o Un CORPS DE FERME composé d'une maison d'habitation, bâtimens d'exploitation, cour et dépendances, avec jardin, vergers, prés et prairies, d'une étendue superficielle de six hectares soixante-cinq ares et quatre-vingt-dix centiares, d'une seule exploitation, longeant la grande route de Liège à Aix-la-Chapelle.
2^o Et DEUX MAISONS, dont une avec jardin de quatre ares environ, tenant au chemin à la V^e Midrolet.
Sous les clauses et conditions dont on peut prendre communication en l'étude dudit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, numéros 281-19.

VENTE
D'UNE
BONNE MAISON DE COMMERCE,
Située au centre de la ville de Liège.

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1839, à 5 heures de relevée, En l'étude et par le ministère de M^e DE BEFVE, notaire, il sera exposé en vente aux enchères publiques, la

Maison de Commerce

très-bien achalandée, portant l'enseigne du Cygne, sise à Liège, place derrière l'Hôtel-de-Ville, n. 1015 vieux, et composée au rez-de-chaussée d'une boutique, place et cuisine, surmonté de plusieurs étages, le tout en très-bon état.
S'adresser audit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n. 281-19, à Liège.

LE MARDI 10 SEPTEMBRE 1839,
deux heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère de M^e RENOUZ, notaire à Liège, devant M. le juge-de-peace des quartiers du Nord et de l'Est de ladite ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES
DES
IMMEUBLES

Ci-après désignés,
DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE M. LAURENT A. J. RODBERG :

Premier lot.
Une grande et belle MAISON DE COMMERCE, située à Liège, rue Chaussée des Prés, n^o 1592 ancien et 2 nouveau, qui était occupée par feu M. Laurent A.-J. Rodberg, composée au rez-de-chaussée, de deux salons, cuisine, lavoir, cabinets, etc., de plusieurs appartemens aux étages supérieurs, de beaux greniers, deux cours, un jardin, une vaste fabrique de savon, de très-grands magasins, écuries pour plusieurs chevaux, remises, une sortie sur la rue Pêcheurue, de très-belles caves, plusieurs citernes à l'huile doublées de plomb, etc., etc.
Avec cette maison, on vendra la fabrique de savon, les ustensils qui en dépendent, son achalandage, la raison de commerce, c'est-à-dire le droit de se dire le successeur de Laurent A.-J. Rodberg.
2me. lot.
Une MAISON située à Liège, rue Chaussée des Prés, joignant la précédente à laquelle elle est aujourd'hui réunie, composée, au rez-de-chaussée, de deux beaux salons, une grande pièce servant de bureau, cuisine, lavoir, salle bain, plusieurs chambres aux étages supérieurs, beaux greniers, de très-grandes caves, cour, jardin, une grande citerne doublée en plomb.
Ces deux maisons seront d'abord vendues séparément et réunies ensuite en un seul lot.
3me. lot.
Un vieux BATIMENT très-vaste avec cour et jardin, situé à Liège, rue Pêcheurue, n. 1416 ancien.
4me. lot.
Un TERRAIN situé à Liège, rue des Ecoliers, contenant cinq cent quatre vingt mètres, aboutissant d'un côté à la rue des Ecoliers, de l'autre côté au bras de la rivière dite Barbou, et 12 cuves de tanneries.
Sur ce terrain existe un petit bâtiment pouvant servir d'habitation, pompe, cave, etc.
5me. lot.
Une belle MAISON avec vastes bâtimens servant de magasins, située à Liège, rue des Ecoliers, cour, citerne et un très-beau jardin, longeant le bras de la rivière dite Barbou, et contenant 2140 mètres carrés, dix cuves de tannerie en bois, le tout occupé par M. Hubart.
Cette belle et grande habitation jouit d'une vue admirable, et de l'avantage de la pêche, son étendue la rend propre à tout établissement industriel.
Les 4me. et 5me. lots seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite en un seul lot.
6me. lot.
Un grand BATIMENT de tannerie avec un terrain à côté contenant 449 mètres 10 centimètres, situé à Liège, rue devant les Ecoliers et les cuves de tannerie qui s'y trouvent.
7me. lot.
Un TERRAIN propre à bâtir, situé même rue, contenant 485 mètres, et les cuves de tannerie qui s'y trouvent.
8me. lot.
Une MAISON située à Liège, rue des Tanneurs faisant le coin de cette rue et de la rue devant les Ecoliers, avec cour et jardin, contenant 581 mètres, occupée par M. Hoinsky, capitaine d'artillerie.
Les 6me., 7me. et 8me. lots seront vendus séparément et ensuite réunis en un seul lot.
9me. lot.
Une belle MAISON, située à Liège, rue des Tanneurs, numéro 16 ancien, occupée par M. Charles Devrée.
10me. lot.
Une MAISON située à Liège, rue des Tanneurs, n^o 18 ancien, occupée par M. Bovy.
S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENOUZ, notaire, rue du Pot-d'Or.

VENTE
D'IMMEUBLES,
SIS A ANS.

Le LUNDI 9 Septembre 1839, à 5 heures de l'après-midi, en la demeure du sieur Nicolas YEFNA, cabaretier à Ans, auprès de l'église, M^e DE BEFVE, notaire à Liège, procédera à l'adjudication publique aux enchères de

Deux Maisons,

sises à Ans, en lieu dit Ruelle de Liège, à proximité du chemin de fer, n^{os} 176 et 177, avec 5 verges grandes 10 petites de jardin potager, tenant d'un côté à Gilman-Leclerc, et d'un autre au sieur Maghin.
S'adresser pour connaître les conditions audit M^e DE BEFVE et à M. DANTHINE à Liège, quai Sur-Meuse-à-l'Eau, n^o 946.

VENTE
SANS FACULTÉ DE SURENCHÈRE,
D'IMMEUBLES

SITUÉS A JUPILLE.
LUNDI 9 SEPTEMBRE 1839, à 2 heures de relevée,
IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude de M^e LAMBINON, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères publiques,

d'une Maison,

grange, étable, cour, jardin et prairie, le tout d'une contenance d'environ six verges grandes, situé en la commune de Jupille, joignant d'un côté à M. Massart, d'un autre à M. Deflandre, d'un troisième à Hubert Trillet et d'un quatrième à la grande route.

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ,
LES MAISONS

CI-APRÈS :
1° Une MAISON, sise à Liège, rue Hoche-Porte, faisant le coin de la rue Firquet, n. 23 nouv. 75 ancien.
2° Une idem, sise en ladite rue Firquet, n. 3 nouveau, 42 ancien.
3° Une idem, sise rue Pierreuse, à Liège, quartier du Nord, n. 62 nouv. 306 ancien.
4° Une idem, sise rue de l'Ange, Hors-Château, même quartier du Nord, n. 7 nouv. et 199 ancien.
5° Une idem, sise à Ans-et-Glain, en lieu dit Basse-Chaussée, n. 658, avec un petit jardin, aboutissant à la grande route, vis-à-vis de la barrière.
Cette maison est à Louer provisoirement.
On peut visiter les maisons ci-dessus, tous les jours et il y aura des facilités pour le paiement.

A LOUER
POUR ENTRER DE SUITE EN JOUISSANCE
UNE
Maison de Commerce,

SISE A LIÈGE, RUE DE LA RÉGENCE, N. 10.
S'adresser pour connaître les conditions à M^e DE BEFVE, notaire, à Liège, et à M. DANTHINNE, quai sur Meuse-à-l'Eau, n. 946.

VENTE
POUR
sortir de l'indivision.

Le Mardi 10 Septembre 1859, à 10 heures du matin,
IL SERA PROCÉDÉ
En l'étude de M^e BOULANGER, ex-notaire, sise rue Hors-Château, n^o 56-448 et 449, à Liège, et pardevant notaire,
A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DE L'IMMEUBLE
Dont la désignation suit :
UN PRÉ

contenant 21 ares 79 centiares 45-100^e (cinq verges grandes), situé sur Droixhe, commune de Jupille, en lieu dit Allèche du Chartreux, libre de charge.
Il y aura toute facilité pour le paiement du prix.
S'adresser en l'étude dudit M^e BOULANGER, pour connaître les conditions de la vente.
Et en celle de l'ancien notaire CARLIER, rue Hors-Château, n^o 40-446.

Belle vente de meubles
POUR CAUSE DE DÉCÈS.

MARDI 17 septembre 1859, et jours suivants, s'il y a lieu, à 2 heures de relevée,
le notaire BIAR vendra à la maison n^o 58, rue derrière Saint-Jacques, à Liège,

UN BEAU MOBILIER,

Consistant en commodes, chiffonnières, secrétaires, tables, chaises, le tout en acajou; belles pendules, glaces, miroirs; 4 belles gravures de Jazet, richement encadrées, représentant les adieux de Fontainebleau, le retour de l'île d'Elbe, Napoléon à Waterloo, et Louis-Philippe à l'hôtel-de-ville à Paris le 31 juillet 1850; un très-beau poêle à colonnes; pendules, vases et groupes en porcelaine fine; lits, matelas, rideaux, linges de table et autres; garde-robes, bois de lit, un piano, 2 fusils de chasse; environ 1,000 bouteilles de vin de Bordeaux, Bourgogne et Rhin de différentes années, une demi-barrique de Bordeaux; une petite bibliothèque dans laquelle se trouvent les œuvres de Buffon, J. J. Rousseau, l'histoire de la Révolution Française, etc. et autres objets dont le détail serait trop long.
ARGENT COMPTANT.
On pourra voir tous ces objets la veille de la vente, depuis 2 heures de relevée jusqu'à 6 heures du soir.

Société Générale

POUR
FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.
ADMINISTRATION DES FORETS.
5^e MAITRISE.

On donne avis que la VENTE de la coupe de TAILLIS, ordinaire 1840, dans la Forêt de Harre, province de Luxembourg, et de la coupe de FUTAYE ordinaire 1859, restée invendue le 29 mai dernier dans la même forêt, aura lieu le jeudi 19 septembre 1859, à onze heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège, pardevant M. le notaire DUSART.
S'adresser pour plus amples informations et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire pré-nommé et à St.-Trond au bureau du maître particulier des forêts de ladite Société.

VENTE
POUR
sortir de l'indivision.

Le LUNDI 23 SEPTEMBRE, à 10 heures du matin,
IL SERA PROCÉDÉ,
par le ministère du notaire WASSEIGE, en son étude, sise à Liège, rue Hocheporte,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES
D'UNE
maison de commerce

portant le n^o 14 ancien et 98 nouveau, sise à Liège, rue St-Séverin, près de la porte Sainte-Marguerite, joignant d'un côté à M. Perette, d'un autre à la rue des Cloutiers, par devant à la chaussée de Bruxelles et par derrière à ce même M. Perette.
S'adresser au dit notaire pour connaître les conditions de la vente.

VENTE
D'UNE MAISON,
SITUÉE RUE BASSE-CHAUSSÉE.

LUNDI 16 SEPTEMBRE 1859, à 2 heures de relevée,
Il sera adjugé définitivement, en l'étude de M^e LAMBINON, notaire à Liège,

une maison, cotée 122,
située rue Basse-Chaussée à Ans, joignant à MM. Wery, Jacob et à la grande route.
S'adresser audit M^e LAMBINON.

Vente
D'UNE MAISON,
SITUÉE RUE BEAUREGARD A LIÈGE.

MERCREDI 11 Septembre 1859, à 2 heures de relevée,
M^e LAMBINON, notaire, vendra publiquement en son étude, place derrière l'hôtel-de-ville, à Liège,

UNE MAISON

nouvellement bâtie, cotée 492, située rue Beauregard, Outre-Meuse à Liège, joignant à MM. Claessens, Leroy et Seducr.
S'adresser audit M^e LAMBINON, dépositaire des titres de propriété, qui présentent toute sécurité.

LUNDI neuf septembre 1859, à midi précis, et le lendemain, à neuf heures,

Dans le chantier du sieur L. DELVAUX, sur Avroy, on VENDRA UNE QUANTITÉ EXTRAORDINAIRE DE

BOIS SCIÉS,

SAVOIR :
Une très-grande et belle partie de planches, quartiers, barreaux et feuillots de chêne, dont la majeure partie est fort sèche; une grande quantité de beaux horrons de chêne, de toute longueur, de posselets, terrasses et wères, et de planches et lattes de bois blancs; une quantité extraordinaire de planches, quartiers, barreaux et horrons de hêtre, planches, horrons, refendages et contregites, en sapin, quantité de horrons de frêne et de cerisier; plusieurs cents de jantes et douves, lattes à plafonner, etc., etc.
ARGENT COMPTANT.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE.
Sous la surveillance de la Haute Chambre aulique Impériale et Royale des Finances,

Vente irrévocable par actions

DE LA
MAGNIFIQUE SEIGNEURIE
DE

GROSS-ZDICKAU,

EN AUTRICHE,

Évaluée judiciairement à Deux Millions 271,400 Florins, d'une superficie de 8744 hectares avec une population de 5000 sujets, et vastes dépendances, consistant en superbe château seigneurial, grands établissements industriels, forges, usines, fabriques, riches forêts produisant une coupe annuelle de 20 000 cordes de bois, et de

Douze Villages

dénommés Gross-Zdickau, Aussergefeld, Kattenbach, Sabert, Mehlhuttel, Waldhauser, Planie, Bock, Althutten, Graten, Fobiaschutten et Buchwald.
Les primes accessoires sont de F. 100,000, 50,000, 25,000, 10,000, etc., etc., en tout 27,555 primes se montant ensemble à 2 millions 765,400 florins.

LE TIRAGE SE FERA A VIENNE SOUS LA GARANTIE ET LE CONTROLE DU GOUVERNEMENT.
Sur six actions prises ensemble il sera délivré gratis une action verte gagnant forcément, et participant à un tirage spécial de primes considérables.

Des avantages particuliers seront alloués aux personnes qui écriront directement à la maison soussignée, qui fera passer sans frais le prospectus détaillé, ainsi que le bulletin du tirage et le montant des gains. S'adresser à

HENRI REINGANUM,
Banquier et Receveur-général à Francfort sur Mein.

Il n'est pas nécessaire d'affranchir.

VENTE
DE
134 chevaux de choix.

Les Lundi, Mardi et Mercredi, 9, 10 et 11 Septembre 1859, il sera VENDU à LIEGE, par le ministère de M^e PARMENTIER, notaire, en présence de l'inspecteur et du receveur des domaines, et à l'intervention de l'intendant militaire,

134 CHEVAUX DE CHOIX,
âgés de 4, 5 et 6 ans, provenant des deuxième et troisième régiments d'artillerie.

Ces chevaux remarquables par leur force, leur beauté, viennent à la selle, au trait, au labour et au roulage. Ils avaient été réservés pour le service lors des ventes précédentes; on les vend par suite d'une nouvelle réduction de l'effectif sur le pied de paix.

Cette vente sera faite dans la cour du Palais de justice à Liège; elle commencera à neuf heures du matin. — Les chevaux sont à voir tous les jours à partir du 1^{er} septembre dans les casernes de la cavalerie de ladite ville.

Les acheteurs auront la faculté, moyennant caution, de payer leur prix par tiers, de trois en trois mois, le premier exigible au moment de la vente.

Nota. — On rappelle que jeudi et vendredi, 5 et 6 septembre 1859, il y aura VENTE de 150 chevaux du train.

ARRIVEE DE M. MALLAN,

PLOMBAGE
DES

DENTSCARIÉES,
AVEC LE MINÉRAL SUCCÉDANUM.

PERTE DES DENTS,
REPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE METAL.

Monsieur JOHN MALLAN est en outre spécialement distingué et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'il considère comme un très-grand inconvénient les ligatures et fils de métal. Sa méthode, en fixant une ou plusieurs dents, est basée sur un principe particulier, supporte solidement les dents voisines, tout en évitant la pression sur les gencives. De sorte que l'on peut, sans crainte de douleur présente ou future, obtenir tous les attraits du jeune âge, et celles de l'articulation dans leur pureté primitive. Dans les cas les plus désespérés M. J. MALLAN raffermit les dents ébranlées d'une manière tout-à-fait efficace, soit que les déficiences aient été causées par l'âge, concrétions de tartre, scorbut ou affections mercurielles des gencives. Consultez chez lui tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 de relevée, on peut se procurer son *Traité sur les Dents*, qu'il va faire imprimer en français.

Mr. MALLAN viendra à Liège, tous les Mercredi et Jeudi de chaque semaine; il descendra à l'hôtel de l'ÉGLISE NOIRE, où il pourra être consulté de 10 à 4 heures de relevée.